

LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 28, du 8 juillet 2019

Non soumis au référendum



Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2018

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 10 avril 2019, et de la commission des finances,
décède :

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2018, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2018 de 530'139'933.97 francs

b) Le compte de résultats

	Fr.
Revenus d'exploitation	2'091'479'875.22
Charges d'exploitation.....	<u>2'183'945'847.06</u>
Résultat d'exploitation (1)	-92'465'971.84
Revenus financiers.....	69'043'307.00
Charges financières	<u>21'663'580.26</u>
Résultat financier (2)	47'379'726.74
Résultat opérationnel (1) + (2)	-45'086'245.10
Revenus extraordinaires	11'752'085.51
Charges extraordinaires.....	<u>0.00</u>
Résultat extraordinaire (3)	11'752'085.51
Résultat total (1) + (2) + (3)	-33'334'159.59

c) Le compte des investissements

Total des dépenses	80'885'560.52
Total des recettes	<u>32'464'328.49</u>
Investissements nets	48'421'232.03

d) Le tableau de flux de trésorerie et les annexes

Art. 2 Conformément à l'article 46, alinéa 5, LFinEC, des dépassements de crédits selon détail figurant en annexe du rapport de gestion financière 2018 sont approuvés à hauteur de :

– Compte de résultats.....	115'179'476
– Compte des investissements	7'515'000

Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2018, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Neuchâtel, le 25 juin 2019

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

M.-A. NARDIN

La secrétaire générale,

J. PUG